



PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 17 septembre 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 28.
Présents : 20
Procurations : 02
Absents : 08
Votants : 22
Convoqués le 11/09/2019
Affiché le 24/09/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

Présents : MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Jean COT, Michel VIGNES, Josiane LIBÉRATI, Ali BENARFA, Michel DORET, Catherine HIBERT, Sophie RENARD, Olivier PONS, Stéphane LE BRUN, Bastien HO, Rémi RAMOND, Didier GENTY, Christian LACOMBE, Jean-Luc DURAND, Robert MICHEL, Barbara FABRE, Marie-Laure GUILLEMIN.

Procurations : M. Elias TAYIAR donne procuration à M. Denis TURREL, Mme Sandra DA SILVA donne procuration à Mme Madeleine LIBRET-LAUTARD ;

Absents excusés : Mme Marie-Caroline TEMPESTA, Mme Michèle LAUTRÉ, Mme Sandra DA SILVA, M. Elias TAYIAR.

Absents : M. Bernard BARRAU, M. Bernard AYÇAGUER, Mme Martine GOURDON, Mme Sandrine TAHAR.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 heures 30.

1. Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Lacombe est élu secrétaire de séance.

**Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 00 –Abstentions : 00
Vote à l'unanimité**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2019.

En l'absence d'observations, Monsieur le Maire fait procéder au vote. Madame Libérati arrive en séance et participe au vote.

**Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 00 –Abstentions : 00
Vote à l'unanimité**

CULTURE

3. Donation de l'association Ciné Carbonne.

Monsieur Benarfa, adjoint en charge de la Culture, indique que l'association Ciné Carbonne propose de financer l'achat de nouveaux équipements pour la salle de cinéma à savoir, dans un 1^{er} temps, l'achat d'un nouvel écran par le biais d'une donation. Le coût de ces équipements s'élève à 4 375 € HT soit 5250 € TTC.

Notons que la numérisation de la salle de cinéma avait déjà fait l'objet d'une offre de concours de 25 000 €.

Monsieur Benarfa donne des indications sur l'association Ciné Carbonne ; Ciné Carbonne compte 340 adhérents en 2018 et une équipe de 20 bénévoles. 11000 entrées dont 3000 scolaires ont été comptabilisées en 2018. Notons que l'équipe de bénévoles assurent 9 à 12 séances hebdomadaires. En termes de projections mensuelles, la programmation est riche et diversifiée. Ainsi, 30 à 35 films sont projetés mensuellement avec notamment le label « Art et Essai », et prochainement le label « Europa Cinéma ». Le festival annuel accueille 1 500 personnes. Sont à souligner plusieurs participations à différents festivals comme « Ciné-Spania, Ciné latino, des images aux mots... ». Sans oublier la mise en place d'un jury de jeunes pour le festival annuel qu'organise Ciné Carbonne.

Monsieur Durand demande : « pourquoi une donation ? ».

Monsieur Benarfa répond que la commune est bénéficiaire d'une « rétrocession » du CNC (Centre National du Cinéma), par une quote-part de la TSA (la taxe sur les entrées de séances de cinéma).

Monsieur Genty, en qualité de président de Ciné Carbonne apporte des précisions : le CNC n'intervient financièrement sur l'achat de matériel qu'auprès du propriétaire de la salle, la commune qui reçoit la TSA. C'est pourquoi l'association participe à l'acquisition de matériel réalisée par la commune. Une modification des statuts de l'association a été effectuée pour permettre cette donation. Suite à une demande de Monsieur Durand, Monsieur Genty précise que le jury est composé de jeunes volontaires.

Monsieur Le Maire souligne la chance d'avoir à Carbonne une équipe de bénévoles qui assurent une programmation riche et variée : pour les enfants, art et essai, comédie... Sans les efforts et l'implication de ces bénévoles, le cinéma ne pourrait fonctionner.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette donation. Monsieur Genty, étant président de l'association Ciné Carbonne, ne prend pas part au vote.

<p>Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 00 –Abstentions : 00 Vote à l'unanimité</p>
--

SPORTS ET LOISIRS

4. Donation de l'association Carbonne Judo Club.

Monsieur Benarfa, adjoint en charge des sports et des loisirs, indique que l'association Carbonne Judo Club propose de financer partiellement l'achat de nouveaux tapis pour le dojo par le biais d'une donation qui s'élèvera à 3000 €. Le coût de ces équipements s'élève à 7727.50 € HT soit 9 273 € TTC.

Monsieur Benarfa rappelle quelques informations sur le club de judo :

148 adhérents, avec 51 % de Carbonnais, ce qui est dans la moyenne des associations carbonnaises (50 à 60 % de carbonnais).

40 bénévoles animent le club, 7 professeurs assurent les cours, 2 sont arbitres nationaux, 3 juges régionaux. Il y a 22 ceintures noires. Plusieurs disciplines sont enseignées : judo, Ju Jitsu, taïso. 32 journées officielles ont été organisées en 2018.

2 jeunes minimes se sont illustrés à la coupe de France en étant classés 5^{ème} ; La section judo a fait aussi l'achat de sous tapis pour 2000 €. A noter que le dojo est ouvert aux écoles, sur le temps scolaire.

Monsieur le Maire souligne cet été la réfection totale du dojo dans le cadre de la rénovation du Complexe du Bois de Castres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette donation.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 00 –Abstentions : 00 Vote à l'unanimité
--

BÂTIMENTS COMMUNAUX & GÉNIE URBAIN

5. Programme des travaux d'urbanisation 2020.

Afin de poursuivre la sécurisation piétonne de la route de Longages (RD 62), Monsieur Doret, adjoint en charge des Bâtiments et du Génie Urbain fait état du projet à soumettre au Conseil Départemental :

- Deuxième Tranche chemin piétonnier route de Longages en lien avec la desserte d'un arrêt de bus – Longueur : 515 mètres linéaires.
- Montant prévisionnel : 157 627 € HT soit 189 153.36 € TTC

Monsieur Doret explicite cette tranche 2 en commentant des photographies aériennes de la route de Longages. Cette opération représente un travail technique important : création d'un trottoir et bordures, comblement du fossé, évacuation des eaux pluviales... La sécurisation de la route de Longages constituait un engagement de ce mandat, pour répondre à une forte demande.

Monsieur Durand fait remarquer que cela est due à une forte densification.

Monsieur Doret répond qu'il s'agit surtout d'équiper et de sécuriser le secteur, à l'image de ce qui a été fait sur d'autres secteurs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- De solliciter l'inscription de ces opérations au programme 2020 des travaux d'urbanisation
- D'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer
- De solliciter, s'il y a lieu, l'aide du Conseil Départemental pour les travaux de la part communale

- Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 00 –Abstentions : 00 - Vote à l'unanimité
--

6. Travaux de sécurisation - Amendes de police 2020.

Monsieur Doret indique qu'une quote-part des amendes de police collectées par l'Etat et gérées par le Département servent à financer des travaux de sécurisation routière.

Monsieur Doret propose de soumettre au Conseil Départemental pour 2020 les projets suivants :

-1) Signalétique horizontale sur voie départementale pour une enveloppe financière estimée à 25 000 €

-2) Plateau traversant à hauteur du 44 Avenue de Toulouse pour un montant estimatif de travaux de 60 000 €, étant précisé que le Conseil départemental intervient à hauteur maximum de 30 000 €. En 2019, un taux d'aide adapté de 25.30 % a été consenti aux communes attributaires.

Monsieur Doret précise que sur les routes départementales, comme celle de de l'Arize récemment, la réfection de la chaussée comme l'enrobé est certes prise en charge par le Conseil départemental mais la signalisation sur la chaussée reste à la charge de la commune. Quant au plateau traversant, il s'agit de prévoir l'urbanisation de futurs secteurs.

Monsieur Durand tient à alerter sur un permis de démolir d'une belle maison, sur l'avenue de Toulouse qui n'a pas été évoqué en commission.

Monsieur Turrel répond que le projet de logements collectifs après le feu rouge de l'école a déjà été évoqué en commission Urbanisme et habitat. Quant à la démolition potentielle, elle fait suite à un permis de construire et de démolir, lui-même induit par une vente du propriétaire. Monsieur Turrel rappelle à Monsieur Durand qu'il est sûrement attaché à la liberté individuelle de vendre dont dispose les propriétaires. Si la commune ne préempte pas, le propriétaire choisit son acquéreur. En l'occurrence, il s'agit d'un promoteur, Pierreval, qui a dû faire une offre plus intéressante. Le projet vise à édifier 29 logements collectifs.

Monsieur Durand note qu'un sapin magnifique orne cette propriété.

Monsieur Turrel mentionne que ce sont les platanes de l'avenue de Toulouse qui sont identifiés au PLU mais mettre un EBC (Espace Bois Classé) au titre d'un arbre n'est pas adéquat.

Monsieur Hô s'interroge sur l'opportunité de ce projet de plateau traversant par rapport au carrefour de l'avenue Prosjean.

Monsieur Michel demande quelle sera l'influence de ce plateau avec l'étude de circulation réalisée.

Monsieur Doret explique qu'il est toujours utile de prévoir ce dispositif de sécurisation au regard des prochains secteurs urbanisés car cela permet de fluidifier la circulation. Dans tous les cas, cela est opportun puisqu'un flux important de véhicules sera toujours amené à circuler sur l'avenue de Toulouse dans les 2 sens.

Monsieur Turrel ajoute que l'étude portait sur les flux de circulation autour de la Place de la République, or, le plateau traversant est prévu bien en amont, après l'ancienne gendarmerie.

Monsieur Michel demande si le positionnement de ce plateau est déjà défini.

Monsieur Doret répond qu'à ce stade, il n'y a pas de positionnement précis mais qu'il s'agit de retenir un principe sur ce dispositif.

Monsieur Turrel complète qu'il y a lieu de prendre rang sur la programmation des dispositifs financés par les amendes de police, dans l'attente de la réalisation des projets

de logements. A ce jour, sur le 2^{ème} projet de l'avenue de Toulouse, SAGIM s'est désengagé de l'opération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette demande et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

Votants : 22 - Pour : 21 - Contre : 00 –Abstentions : 01 (M.HO) Vote à la majorité

7. SDEHG – Mise en lumière Eglise Saint-Laurent

Monsieur Doret informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'Avant-Projet-Sommaire de l'opération de la mise en lumière de l'Eglise Saint-Laurent.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, il est nécessaire de délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> Montant HT estimé des travaux (Marge incluse de 10% pour aléas de travaux)	22 000 €
<input type="checkbox"/> Participation du SDEHG (80% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG*)	17 600 €
<input type="checkbox"/> Contribution communale :	
○ Travaux	4 400 €
○ Maîtrise d'œuvre (5% du montant HT)	1 100 €
○ TVA non récupérable (0.3152	
○ % du montant HT)	69 €
Contribution communale totale	5 569 €

(*) Le plafond de prise en charge du SDEHG est fixé à 1 800 € pour la fourniture et la pose d'un ensemble sur mât, à 1 000 € pour un appareil sur façade et à 500 € pour un appareil sur support existant.

Monsieur Doret ajoute que l'église étant classée, il semblait logique que le bâtiment bénéficie d'un éclairage le mettant en valeur avec un coût raisonnable. Si le Conseil vote cette opération, les travaux pourraient être réalisés pour la fin d'année.

Monsieur Durand demande ce qu'il en est de l'aménagement sous le porche.

Monsieur Doret répond que cela est une autre opération menée en accord avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Monsieur Lacombe signale la présence de mousse sur le mur de l'église côté musée Abbal, qui nécessite un traitement.

Monsieur Doret indique que dans un souci de limiter la consommation, l'éclairage sera effectif jusqu'à minuit hormis pour les jours de fête ou les manifestations particulières.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 00 –Abstentions : 00 Vote à l'unanimité
--

DIVERS

8. Rapport d'activités 2018 du SDEHG.

Monsieur Doret indique que le SDEHG communique, à titre d'information, son rapport d'activités 2018 aux collectivités partenaires. Le rapport présente les instances du SDEHG, son organisation, les faits marquants, les travaux réalisés sur le réseau public d'électricité et d'éclairage public, la qualité des prestations, les données budgétaires.

Quelques chiffres :

- 585 communes membres dont 94 communes urbaines.

La distribution d'électricité :

- Renforcement du réseau
 - 188 opérations de renforcement des réseaux réalisées en 2018 dont 50 opérations de sécurisation des réseaux en fils nus.
 - 90 km de réseaux renforcés.
 - 92% des renforcements sont réalisés avec du réseau aérien torsadé et 8% en réseau souterrain.
- Effacement des réseaux
 - 50 opérations d'effacement des réseaux inscrites au programme 2018.
 - 27 km de réseaux enfouis en 2018.
 - 102 000 € est le montant moyen HT des opérations votées en 2018.
- Raccordement au réseau d'électricité
 - 1 262 raccordements réalisés en 2018.
 - 328 est le nombre de communes pour lesquelles le SDEHG a réalisé au moins un raccordement en 2018.
 - 2 640 € HT est le coût estimatif moyen pour un raccordement individuel.

L'éclairage public :

- 286 communes inscrites au programme 2018
- 95 000 € HT de travaux d'éclairage par commune en moyenne
- 12 000 points lumineux rénovés, soit 5% du parc d'éclairage public
- 73% d'économie moyenne d'énergie réalisée en 2018 suite aux opérations de rénovation

Ce document est téléchargeable sur le site internet : www.sdehg.fr, rubrique « rapport d'activités ».

A titre d'information, le compte administratif 2018 approuvé par le comité du SDEHG est téléchargeable sur le site internet : www.sdehg.fr, rubrique « Nous connaître – Finances ».

Monsieur Doret ajoute que le SDEHG est au service des collectivités mais aussi des particuliers. Une expérimentation sur de nouveaux outils est en cours à Pechbonnieu avec l'entreprise Bouygues sur la mesure de l'éclairage au sol. En outre, un signalement sur des éclairages défectueux pourra être fait en temps réel auprès du SDEHG par le biais d'une

application sur smartphone. Une politique de qualité est mise en œuvre pour mesurer et réduire les temps d'intervention : 7 jours en moyenne voire 4h en cas de danger.
 En matière de transition énergétique, le SDEHG a installé 100 bornes de recharge de véhicules électriques soit 20 km maximum de distance entre 2 bornes. Une borne a été implantée à Carbonne, place de la République, il y a plus de 2 ans.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Acheteur
Arrêté n°2019/MP/014	Montant : 500 €	Vente banquetteuse Rousseau TL1200	LAFFORGUE Nicolas 147, Chemin des Petites 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
Arrêté n°2019/MP/015	Montant : 1505 €	Vente remorque plateau Trelgo	LAFFARGUE Jean 9, Rue des Figuiers 64700 HENDAYE

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Arrêté n°2019/MP/016	Montant : 51 085 € HT soit 61 302 € TTC	Mise en accessibilité PMR de La Poste de Carbonne : Marché déclaré sans suite pour motifs d'intérêt général.	//
Arrêté n°2019/MP/018 concernant le marché n°2019-02 - Avenant n°1	Montant : - 40.00 € HT soit - 48.00 € TTC. Moins-value de 0.03 % du marché. Montant total du marché : 137 019.00 € HT soit 164 422.80 € TTC	Rénovation thermique du Centre Associatif, du centre de loisirs, et de l'école de Musique, rue Lucien Cassagne – Lot 2 : menuiseries extérieures.	SANCHEZ 27 TER Chemin de la Parisette 31 270 CUGNAUX
Arrêté n°2019/MP/019 concernant le marché n°2019-03 – Avenant n°1	Montant : - 1 229 € HT soit - 1 474.80 € TTC. Moins-value de 4.18 % du marché. Montant total du marché : 28 198 € HT soit 33 837.60 € TTC	Rénovation thermique du Centre Associatif, du centre de loisirs, et de l'école de Musique, rue Lucien Cassagne – Lot 3 : chauffage ventilation.	EEGI BRUNET ZI Lavigne Voie Hestia 31 190 AUTERIVE
Arrêté n°2019/MP/020 concernant le marché n°2019-04 – Avenant n°1	Montant : 1 023 € HT soit 1 227.60 € TTC. Plus-value de 3.61 % du marché. Montant total du marché : 29 326.00 € HT soit 35 191.20 € TTC.	Rénovation thermique du Centre Associatif, du centre de loisirs, et de l'école de Musique, rue Lucien Cassagne – Lot 4 : électricité.	EEGI BRUNET ZI Lavigne Voie Hestia 31 190 AUTERIVE

Arrêté n°2019/MP/021 concernant le marché n°2019-06 – Avenant n°1	Montant : 216 € HT soit 259.20 € TTC. Plus-value de 8.36 % du marché. Montant total du marché : 2 801 € HT soit 3 361.20 € TTC.	Rénovation thermique du Centre Associatif, du centre de loisirs, et de l'école de Musique, rue Lucien Cassagne - Lot 6 : signalétique	SERVICIGN 454 Rue de l'Oratoire 31 810 LE VERNET
Arrêté n°2019/MP/022 concernant le marché n°2019-05 – Avenant n°1	Montant : - 875.99 € HT soit 1 051.19 € TTC. Moins-value de 3.28 % du marché. Montant total du marché : 25 867.46 € HT soit 31 040 .95 € TTC	Rénovation thermique du Centre Associatif, du centre de loisirs, et de l'école de Musique, rue Lucien Cassagne – Lot 5 : plâtrerie isolation peinture.	AD-VALIDEM 10 bis Rue Alfred SAUVY 31 270 CUGNAUX

Questions diverses

Madame Guillemin interroge sur le futur lycée de secteur dont dépendront les enfants de Carbonne pour la prochaine rentrée scolaire : Cazères ou Muret ?

Monsieur Turrel répond qu'à ce jour, la nouvelle carte scolaire n'a pas été communiquée.

Monsieur Durand demande des précisions sur le fonctionnement de la nouvelle aire de jeux dans l'enceinte de la Communauté des Communes.

Monsieur Turrel répond que cette aire de jeux est accessible toute la journée, et reste ouverte le samedi. Le grand portail sera fermé le samedi mais 2 portillons derrière le bâtiment permettent aux piétons d'accéder et de sortir.

Monsieur Benarfa convie à 3 événements :

- Samedi 21 septembre 2019, 18h devant le boulodrome , spectacle de rue « Enchantée » par la Compagnie Bleu Coalt.

- Week-end de nettoyage de la ville avec le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) et d'autres partenaires : rendez-vous place du Pila samedi 21 septembre 2019 à 10h, le dimanche 22 septembre 2019 à 10h au Bois de Castres.

- Samedi 28 septembre 2019, 21h au Bois de Castres : Concert Pause Brassens avec Michel Vivoux et d'autres artistes, dans le cadre du festival « Gar ô gorille 2019 ».

La séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance
Christian LACOMBE



Le Maire,
Bernard BROS



The seal is circular with the text "MAIRIE DE CARBONNE" around the perimeter and a central emblem featuring a tree and a building.